

REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIERS
« ENTRE NIVE ET ADOUR »
LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022
MUSEE BASQUE – 18H30

COMPTE-RENDU VALIDÉ PAR LE BUREAU ET LE CONSEIL DE QUARTIERS

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour :

1/ Point d'actualités

2/ Temps convivial

Annexe 1 – Liste des participants

Annexe 2 – Présentation projetée

Les membres du Conseil de quartiers sont assis en face à face.

Introduction

Françoise Brau-Boirie, Adjointe de quartier, souhaite la bienvenue aux participants pour cette réunion de rentrée.

Elle accueille Annie Morales, remplaçante de Martine Pavin qui a déménagé. Elle informe le Conseil de quartiers des membres excusés et absents pour la séance : pour le collègue habitants, Patricia Beauhaire. Jacques Marty et Freydoun Schahmaneche arriveront en retard.

Elle remercie Christian Millet-Barbé - Adjoint au maire chargé de la prévention de la délinquance, de la tranquillité et de la sécurité publiques, de la lutte contre les incivilités, Luc Tarayre - Directeur général adjoint en charge des sécurités et de la prévention à la ville de Bayonne et référent pour le dispositif de sécurité et la tranquillité publiques de la Ville et Olivier Calia - Commissaire de police / Chef du district de la Côte Basque / Commissaire central de Bayonne, pour leur présence.

Elle annonce l'ordre du jour :

- Point d'actualités ;
- Temps convivial.

1/ Point d'actualités

A. Le dispositif de sécurité et de tranquillité publique Esplanade Roland Barthes

Christian Millet-Barbé évoque les problématiques existantes dans le petit Bayonne, compte-tenu de la présence d'une cinquantaine de bars et de l'université. Du mercredi au dimanche, la tranquillité publique y est difficile à assurer. La délinquance, notamment le deal, s'ajoute à la consommation excessive d'alcool.

Il souligne que la Ville intervient depuis très longtemps sur le sujet. Une charte de la vie nocturne a été signée sous le mandat de Jean Grenet, après discussion avec l'ensemble des acteurs (cafetiers et restaurateurs, association de riverains « art de vie », police nationale, police municipale, groupement des peñas bayonnaises). Les engagements pris à l'époque ont globalement beaucoup assainis la situation. Le respect de cette charte nécessitant une présence de la police municipale, des patrouilles de nuit ont alors été mises en place pour la première fois surtout le jeudi soir, la soirée la plus compliquée. Il explique que des patrouilles mixtes, composées de policiers municipaux et de policiers nationaux, ont ensuite été créées pour renforcer les effectifs, sous le commandement de la police nationale puisque la loi donne très peu de prérogatives aux maires en matière de sécurité publique. La police municipale n'est par exemple pas habilitée à effectuer des contrôles d'identité ou des fouilles. Ces patrouilles sont très appréciées par les habitants et les professionnels qui demandent que leurs interventions soient plus fréquentes.

Il rappelle que lors de la dernière campagne électorale, Monsieur le Maire a pris l'engagement de créer une brigade de la tranquillité publique nocturne (BTN). Le recrutement de cette brigade composée de 12 agents est terminé. Reste à présenter le projet devant le conseil technique de la Ville pour qu'il émette un avis. La BTN devrait commencer à intervenir fin octobre, principalement en centre-ville mais aussi en périphérie, en fonction des besoins. Le dimanche et le lundi soirs le quartier est calme, la majorité des bars et des restaurants étant fermés.

Olivier Calia remercie le Conseil de quartiers pour son invitation. Il lui paraît important de rencontrer les usagers, de recueillir les demandes et les ressentis sur le service rendu par la police. Il donne quelques statistiques pour 2022 en comparant avec les années 2018 et 2019, la baisse de la délinquance ayant été importante en 2020 et 2021 du fait de la pandémie :

- La délinquance générale baisse légèrement, notamment sur les atteintes aux biens (vols par effraction, vols simples) ;
- Les violences faites aux personnes (bagarres, violences intrafamiliales) augmentent légèrement. Le petit Bayonne a subi une recrudescence importante des violences début 2022. La situation a conduit le procureur de la République, en partenariat avec la mairie et la police nationale, à mettre en place un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD). Il permet de placer un quartier sous surveillance pour y comptabiliser la délinquance d'une manière particulière afin de déposer des réquisitions lourdes systématiques et d'obtenir un traitement adapté de la part du juge. L'opération a donné lieu à des vagues d'interpellations, de placements en garde en vue, de déferrements au parquet. La réponse judiciaire a été suffisamment forte et dissuasive pour que les faits de violence chutent de manière importante.

Il déclare avoir conscience que la perception des habitants peut être différente. Il pense que la sécurité est l'affaire de tous, que les citoyens d'un territoire doivent aussi s'approprier la thématique et travailler en partenariat avec la police en laissant de côté leurs craintes éventuelles. Il assure que la police œuvre pour les citoyens, sans idéologie particulière. Il espère pouvoir pointer des pistes d'amélioration avec le Conseil de quartiers. Il propose de créer des numéros de téléphone ou des adresses mails dédiées permettant aux habitants d'échanger ou de faire remonter des problématiques particulières en toute confidentialité.

Christian Millet-Barbé précise que la Ville est très étroitement liée au GLTD au sein duquel siège Monsieur le Maire ou son représentant. Il ajoute qu'un groupe local identique a été créé deux ans avant la fin du précédent mandat sur le quartier Saint-Esprit, afin de lutter contre la délinquance liée notamment à la vente de drogue. La démarche a abouti à un focus particulier de la police nationale sur le quartier et à la décision municipale de créer six postes de policiers municipaux pour mettre en place des patrouilles. Après trois ans de patrouilles sur le quartier, le problème a été réglé et les effectifs ont été redéployés. Il ne doute pas que le GLTD déployé sur le petit Bayonne produise des effets intéressants.

Luc Tarayre rappelle que le pouvoir judiciaire appartient à la police nationale. La police municipale concoure aux besoins de sécurité uniquement sous l'angle de la tranquillité

publique. Elle intervient de 7h à 22h et la nuit du jeudi soir. L'instauration de la BTN permet d'ajouter des interventions systématiques de nuit, du mardi soir au samedi soir inclus, de 18h00 à 3h45. La brigade sera composée de 12 agents accompagnés d'un maître-chien. Le chef de service de cette brigade deviendra l'interlocuteur des habitants du quartier, avec un numéro de téléphone dédié joignable immédiatement si besoin.

Il ajoute que des réponses techniques ont déjà été apportées concernant le bruit sur la place Roland Barthes :

- Les boîtiers électriques, jusqu'ici facilement accessibles, sont désormais fermés à distance ce qui empêche le branchement d'enceintes ;
- Deux caméras supplémentaires ont été installées. Toute la place est désormais sous couverture vidéo ;
- La BTN comprend aussi un agent opérateur radio-vidéo qui orientera les équipes de nuit sur le terrain en fonction des appels téléphoniques ou de ses constatations vidéos.

Françoise Brau-Boirie les remercie pour ces informations. Elle annonce que les coordonnées téléphoniques et mails des référents de la police pourront être communiqués prochainement. Christian Millet-Barbé indique qu'une conférence de presse est prévue pour communiquer sur le sujet.

Yannick Renaud apprécie ce qui va être mis en place à tous les niveaux. Il aimerait connaître le ressenti et le regard que porte Olivier Calia sur le quartier, en tant que professionnel et homme d'expérience. Olivier Calia répond que ses points de référence sont très éloignés de la réalité du Pays Basque où il n'est en poste que depuis quatre ans, après 20 ans en banlieue parisienne. Il n'a pas l'impression de vivre dans un environnement compliqué avec une adversité importante, mais il ne dispose pas de recul sur la situation et n'est pas là depuis assez longtemps pour avoir des points de comparaison pertinents. Il assure qu'ici, la police a le temps de traiter tous les événements déclarés qui sont évoqués chaque matin en réunion de direction, alors que dans certains endroits elle doit prioriser et ne peut s'occuper que des phénomènes les plus prégnants et graves. Il ajoute que les statistiques ne donnent pas la mesure de toute la délinquance puisqu'elles ne comptabilisent pas les actes qui ne sont pas portés à la connaissance de la police ou de la justice (appelés « les chiffres noirs de la délinquance »). Il pense que le Pays Basque reste un territoire dans lequel il fait toujours bon vivre.

Guillaume Goldzak remercie les intervenants. Il trouve extrêmement agréable d'avoir une police de proximité. Il déclare avoir testé le numéro de téléphone 05 de la police municipale. Il regrette que ce numéro ne soit pas assez visible.

Il souligne que le nettoyage d'un quartier entraîne le déplacement des problèmes de délinquance, en prenant l'exemple des points de consommation de drogue entre le petit Bayonne et le cours Mousserolles, au niveau des deux ponts qui traversent les remparts. Le problème est d'autant plus important que la gare du bus scolaire a été transférée au parking Mousserolles, créant ainsi des points de rencontre entre les consommateurs de drogue et des

jeunes. Christian Millet-Barbé répond que quelles que soient les précautions prises, les dealers s'adaptent et vont là où ils ont un intérêt. Or, des jeunes sont des consommateurs. Le problème se retrouve sur la place des Basques, près du monument aux morts.

Olivier Calia évoque l'habitude qu'ont les citoyens de disposer d'un service public de la police et de la justice qui remédient aux problèmes de délinquance. Culturellement, les citoyens participent peu. Or, la police n'est pas au courant de tout et elle a besoin d'informations pertinentes pour orienter les patrouilles et monter des procédures judiciaires. Il dit de ne pas hésiter à communiquer des informations via les numéros qui pourront être mis à leur disposition.

Frédéric Armengau rejoint les propos de Guillaume Goldzak. Il découvre l'existence d'une délinquance de déplacement. Il n'ose pas appeler la police pour les petites infractions qu'il peut constater sur le parking Mousserolles, quai Resplandy ou sur le parking de la Nautique. Il pense qu'il faudrait plus de présence policière sur ce secteur.

Yannick Renaud considère que la répression ne suffit pas. Il est d'avis qu'un dialogue avec les habitants serait plus utile, à voir comment il pourrait s'articuler. Une réflexion est à mener sur le sujet, à laquelle beaucoup d'autres acteurs que ceux présents ici pourraient participer.

Françoise Brau-Boirie répond que la Ville s'est dotée de moyens supplémentaires qui représentent un effort non négligeable. Christian Millet-Barbé ajoute que 11 postes de policiers ont été créés en quatre ans, chaque poste représentant un budget de 40 K€ avec les charges sociales. Il est aussi d'avis que le rapport entre la police et les habitants des quartiers est important. Sachant que ces derniers peuvent avoir peur de déposer plainte, il demande aux membres du Conseil de quartiers d'accompagner les personnes dans la démarche quand ils en ont connaissance.

Fabien Coignard constate que la situation se dégrade un petit peu depuis 30 ans mais il ne se sent pas en insécurité contrairement à d'autres endroits où il a habité. Il pense qu'il est important de mettre les moyens pour conserver cette sécurité, cette tranquillité et la qualité de vie. Il estime que chacun a un rôle à tenir, notamment les citoyens en interpellant les auteurs d'incivilités par exemple. Françoise Brau-Boirie ajoute qu'à titre individuel, chacun peut regarder ce qui se passe autour de lui. Elle note que la police demande une coopération intelligente entre tous. Elle souligne que l'insécurité ressentie est plus prégnante chez les femmes.

Cécile Bazerque comprend que le référentiel soit totalement différent selon le lieu de vie. Elle pense aussi que le ressenti est subjectif. La qualité de vie à Bayonne étant très privilégiée, les habitants voient peut être plus rapidement les évolutions négatives. Personnellement, elle se sent très en sécurité ici contrairement à Toulouse où elle habitait précédemment.

Sabine Cazenave, directrice du musée Basque, indique qu'elle ne se sent pas en insécurité quand elle sort tard du musée le jeudi soir après la nocturne, qu'elle traverse des rues sombres

aux commerces fermés. Par contre, elle note des incivilités. Elle pense qu'un équilibre est à trouver entre tout ce qui s'est dit ce soir.

Timothée Hiriart rappelle que le petit Bayonne n'est pas un quartier comme les autres, qu'il a une histoire et une vocation festive présentes dans son ADN et qu'il faut protéger. Il subit une gentrification qui a débuté au moment de la mise en place de la charte de la vie nocturne. Il pense qu'il faut sauvegarder des espaces où la fête est possible. L'éradiquer complètement et vouloir aseptiser le petit Bayonne seraient une bêtise. Plus largement, il pense que Bayonne est peut être une ville protégée parce qu'elle a une culture de la fête qui crée des soupapes. Christian Millet-Barbé déclare que le but n'est pas de faire du petit Bayonne un quartier dortoir mais de gérer la tranquillité publique. Les bars doivent respecter des principes fondamentaux tels que fermer leurs portes, ne pas dépasser le maximum de décibels autorisé, disposer d'un limiteur de son. L'intervention de la BTN portera beaucoup sur ce registre. Timothée Hiriart estime que les dealers de la rue Sainte-Catherine et le bar « Chez Bernadette » sont des sujets très différents qui n'ont rien à voir et concernent des publics aussi très différents.

Luc Tarayre pense que Bayonne est une ville très apaisée en termes de sécurité ce qui l'oblige à avoir une exigence très élevée en termes de tranquillité publique, d'où la création de la BTN. Dans certains endroits qu'il a connus, notamment en banlieue parisienne, l'intervention au quotidien porte uniquement sur la sécurité. La tranquillité est vraiment le fruit d'une coproduction, et il faut continuer à la préserver tous ensemble.

Françoise Brau-Boirie remercie Christian Millet-Barbé, Olivier Calia et Luc Tarayre pour leurs interventions.

B. Budget participatif : ouverture du vote

Joseba Erremundeguy indique qu'une réunion s'est tenue en présence de Monsieur le Maire le lundi 19 septembre, pour détailler les modalités d'ouverture du vote du budget participatif. Lors de cette réunion, les 28 projets inscrits au budget participatif ont été présentés brièvement. Il ajoute qu'un kit de communication sera remis aux porteurs de projet, à charge pour eux de relayer le plus possible l'information. Chaque habitant de la ville recevra aussi un dépliant dans sa boîte aux lettres.

Il rappelle que le vote, ouvert à tous les habitants de Bayonne à partir de 9 ans, se déroule du 24 septembre au 16 octobre. Chaque habitant peut voter pour trois projets maximum. Les personnes peuvent voter soit sur le site internet <https://lateliercitoyen.bayonne.fr>, soit en se déplaçant dans un des points d'accueil de la Mairie (Hôtel de Ville, Hall Cassin, MDA, CCAS, ESCM...) et des maisons de vie citoyenne (MVC Saint-Etienne, Bayonne Centre-Ville, Polo Beyris), soit en se rendant sur les sites concernés par la tournée du budget participatif (marchés Halles, place des Gascons, Saint-Esprit,...).

Il précise que les projets, classés en fonction des votes obtenus, seront retenus dans l'ordre décroissant de leur position sur la liste, ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 300 000 € dédiée au budget participatif. Cette enveloppe ne pourra pas être dépassée. La Ville s'engage à mettre en œuvre les projets lauréats dans un délai de 12 à 18 mois. La soirée d'annonce des lauréats se tiendra le 21 octobre 2022.

Françoise Brau-Boirie invite les Conseillères et Conseillers de quartiers à se mobiliser et à parler autour d'eux des trois projets présentés par le Conseil de quartiers :

- Garages à vélo à l'entrée de la Ville, au quartier du Prissé ;
- Signaler le "chemin secret" d'accès à la plaine d'Ansot ;
- Mur d'escalade en accès libre aux remparts de Mousserolles.

C. Rappel des réunions des groupes de travail et retour sur les réunions déjà effectuées

Françoise Brau-Boirie invite les rapporteurs de deux groupes de travail qui se sont déjà réunis, à présenter leurs travaux.

- *Réunion du groupe B sur l'axe 2*

Joël Nalis, référent du groupe B, présente le travail effectué par le groupe composé de Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin, Thibault Pathias sur l'axe 2 – Etudier les mobilités actives, repérer et corriger les imperfections cyclables. La réunion a eu lieu le 12 septembre 2022 (18h30-20h).

Concernant l'accès aux mobilités douces, l'engagement très actif de la municipalité a été souligné, notamment la volonté de développer les structures existantes ou à venir, la réussite des pistes existantes et l'augmentation de leur fréquentation. La réunion a permis de souligner la nécessité de poursuivre les efforts pour répondre aux besoins. En réponse à une demande, Joseba Erremundeguy précise que la police se déplace parfois à vélo mais qu'il n'existe pas de patrouille spécifique.

Le groupe de travail a mis en avant l'intérêt d'améliorer les continuités cyclables et de sécuriser les parcours en identifiant des lieux prioritaires à étudier. De même, il a détaillé les attentes relatives à la nécessité de favoriser les déplacements piétons et de sécuriser les cheminements. Joseba Erremundeguy précise qu'en janvier 2022, une commission de sécurité routière présidée par Christian Millet-Barbé a fait le tour d'un certain nombre de pistes cyclables en vélo, afin d'identifier des points d'amélioration. Un tel déplacement est aussi envisageable pour visualiser sur le terrain les points soulevés par les groupes de travail du Conseil de quartiers. Françoise Brau-Boirie ajoute que la commission sécurité routière effectuera un tour sur le terrain une fois par an.

- *Réunion du groupe B sur l'axe 3*

Fabien Coignard, référent du groupe B, présente le travail effectué par le groupe composé de Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin, Thibault Pathias sur l'axe 3 – Etudier les flux de circulation dans les secteurs. La réunion a eu lieu le 12 septembre 2022 (20h-21h30).

La réunion a permis de constater les besoins suivants :

- Diminuer les flux importants de circulation en favorisant les transports en commun et les mobilités actives, en limitant la circulation des poids lourds, en diminuant l'offre de stationnement en cœur de ville, en créant des parkings relais autour de la ville ;
- Diminuer la vitesse de circulation en étendant les zones 30, en expérimentant les radars sonores ;
- Sécuriser les carrefours dangereux en étudiant les priorités, en ajoutant de la signalétique, en vérifiant les séquences de feux pour les véhicules qui tournent ;
- Acheter les travaux de mise en sens unique de la rue Poydenot ;
- Informer la population de l'évolution des modalités de stationnement dans certains endroits ;
- Rappeler l'existence des points d'information Hall Cassin pour tous les publics.

Les actions déjà mises en place par les services ont été évoquées :

- Augmenter l'offre des services associés aux aménagements en faveur des mobilités actives. Le but est d'inciter les usagers à délaissier la voiture au maximum au profit du bus, du vélo, de la marche ;
- Rappeler qu'il n'existe que cinq ponts pour traverser l'Adour, ce qui génère des engorgements de circulation ;
- Renforcer le jalonnement et la communication pour inciter les pendulaires (les personnes qui restent garées au même endroit du matin au soir) à se garer sur le parking Glain ;
- Mener des opérations de comptage des flux de circulation. L'objectif est de concentrer les véhicules sur certains axes prioritaires et de laisser les axes secondaires aux piétons, aux cyclistes et aux bus ;
- Travailler en coordination avec la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) et le Syndicat des mobilités Pays Basque – Adour pour identifier des solutions de désengorgement, notamment aux entrées de Bayonne ;
- Finaliser l'étude en cours sur la démographie et l'attractivité de la ville. Les flux de circulation liés à des déplacements de plusieurs natures (scolaires, domicile-travail, loisirs, activités professionnelles) sont compliqués à traiter ;
- Aménager deux parkings relais (golf de Bassussarry et giratoire de Maignon) ;
- Déployer de zones bleues de stationnement pour les résidents, afin d'éviter le stationnement des pendulaires.

Françoise Brau-Boirie indique que les services vont se saisir de toutes les suggestions. Un retour sera fait début 2023. Joseba Erremundeguy précise que les services vont travailler avec les groupes pour construire des solutions collectivement.

Françoise Brau-Boirie rappelle la composition des groupes de travail et des dates de réunions restantes à venir :

- Axe 1 – Participer à l'aménagement et à l'animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts - Groupe A composé de Cécile Bazerque, Jacques Marty, Sylvie Carriquiry, Yannick Renaud, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Sophie Herrera-Landa, Charlotte Aguerre, Mika Clapison, Charlotte Ouvrard – Une visite du site a été organisée le 20 juin 2022. La réunion est prévue le 7 novembre 2022 (18h30-20h) ;
- Axe 4 –Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser - Groupe C composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis. La réunion aura lieu le 3 octobre 2022 (20h-21h30) ;
- Axe 5 –Créer des espaces calmes (lecture...) - Groupe C composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis, Yannick Renaud. La réunion se tiendra le 3 octobre 2022 (18h30-20h) ;
- Axe 6 -Etudier les sources de pollution - Groupe C composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis. La réunion est prévue le 17 octobre 2022 (18h30-20h).

D. Collecte des déchets ménagers par la CAPB : ce qui va changer

Joseba Erremundeguy explique que la CAPB refond et améliore le dispositif de collecte. Il expose les changements apportés :

- Le tri des emballages et papiers se simplifie. Dès le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages ménagers et papiers se trieront et seront à déposer en vrac dans les bacs ou colonnes en veillant à bien les vider ;
- Les collectes en sacs au sol dans le centre-ville sont supprimées à compter du 1^{er} janvier 2023. De nouveaux points de collecte enterrés sont en cours de réalisation sur les quartiers Centre-Ville, Petit Bayonne et Saint-Esprit. Ils pourront accueillir 7 jours sur 7 les ordures ménagères et le tri sélectif. Cet automne, les ambassadeurs du tri iront à la rencontre des foyers bayonnais concernés ;
- La collecte des sacs transparents en porte à porte s'arrête. Les foyers bayonnais disposant d'un bac individuel pour les ordures ménagères se verront distribuer un deuxième bac (jaune) pour le tri sélectif entre le 21 novembre et le 16 décembre.

Il précise qu'une information sera diffusée dans le prochain magazine municipal. Elle est distribuée aux membres présents. Il ajoute qu'un courrier spécifique sera adressé par la CAPB aux habitants de Bayonne en fin d'année. Une vidéo et une campagne sur les réseaux sociaux sont aussi prévues.

2/ Moment convivial

Françoise Brau-Boirie invite les membres du Conseil de quartiers à partager un moment de convivialité, après tout le travail mené sur la feuille de route. L'objectif est de permettre aux membres de se connaître davantage et de discuter de manière informelle.

Elle indique qu'Alicia Muñoz, journaliste travaillant pour le magazine de la Ville, va interviewer les membres volontaires qui souhaitent s'exprimer sur leur expérience de Conseillère et de Conseiller de quartiers. L'article paraîtra dans le prochain numéro. Un photographe est aussi présent afin de refaire une photo de groupe sans masque.

Conclusion

Françoise Brau-Boirie présente le calendrier des échéances à venir :

- Le Bureau se réunira à l'Hôtel de Ville le 21 novembre à 13h00 ;
- La réunion plénière se tiendra au musée Basque le 28 novembre à 18h30. L'ordre du jour sera consacré à un point d'avancement sur les axes de travail.

Elle remercie les membres du Conseil de quartiers pour leur présence et leur participation.

Annexe 1 - Liste des participants

Par ordre alphabétique

FEUILLE DE PRÉSENCE

COLLEGE HABITANT.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SIGNATURE
Madame	Aguerre	Charlotte	Mousserolles	Présente
Monsieur	Armengau	Frédéric	Resplandy	Présent
Madame	Beauhaire	Patricia	Mousserolles	Excusée
Madame	Brouste	Mercedes	Mousserolles	Excusée
Madame	Carriquiry	Sylvie	Prissé	Présente
Monsieur	Coignard	Fabien	Prissé	Présent
Madame	Etchegoin	Julie	Petit Bayonne	Présente
Monsieur	Goldzak	Guillaume	Mousserolles	Présent
Monsieur	Hiriart	Timothée	Mousserolles	Présent
Madame	Le Henaff	Marion	Petit Bayonne	Excusée
Monsieur	Lopez	William	Petit Bayonne	Présent
Madame	Miceli	Nancy	Resplandy	Excusée
Madame	Morales	Annie	Prissé	Présente
Monsieur	Nalis	Joël	Prissé	Présent
Monsieur	Pathias	Thibault	Resplandy	Excusé
Monsieur	Schahmaneche	Freydoun	Petit Bayonne	Présent (retard)
COLLEGE ACTEURS LOCAUX ASSOCIATIONS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Clapisson	Mika	Les Bascos	Excusée
Monsieur	Lasplacettes	Didier	La locomotive - Le magnéto	Présent
Monsieur	Marty	Jacques	Bayonne Centre Ancien	Présent (retard)
Madame	Ouvrard	Charlotte	OK-asso (Kids Skate School)	Présente
Monsieur	Peyras	Jean-Marcel	Club Léo Lagrange de Bayonne	Excusé
PROFESSIONNELS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Bazerque	Cécile	Katroption	Présente
Monsieur	Renaud	Yannick	Librairie du Levant	Présent
COLLEGE ELU.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	Brau-Boirie	Françoise	Adjointe de quartier	Présente
Monsieur	Daubisse	Philippe	Conseiller municipal de la majorité	Excusé
Monsieur	Erremundeguy	Joseba	Conseiller municipal délégué en charge de la relation avec les Conseils de quartiers	Présent
Madame	Herrera-Landa	Sophie	Conseillère municipale membre de la minorité	Excusée

Participaient également : Olivier Calia – Commissaire de police / Chef du district de la Côte Basque / Commissaire central de Bayonne, Christian Millet-Barbé - Adjoint au maire chargé de la prévention de la délinquance, de la tranquillité et de la sécurité publiques, de la lutte contre les incivilités, Luc Tarayre - Directeur général adjoint en charge des sécurités et de la prévention, Elodie Cluzeau - Chargée de mission, Ville de Bayonne

Annexe 2 – Présentation projetée

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS « ENTRE NIVE ET ADOUR »

Lundi 26 septembre 2022

The logo for Bayonne BAIONA-PAYS BASQUE is located in the bottom right corner. It features the word "Bayonne" in a stylized font where the "B" is green and the rest of the letters are red. A small green asterisk is positioned to the right of the "e". Below "Bayonne" is the text "BAIONA-PAYS BASQUE" in a smaller, green, sans-serif font. The entire logo is contained within a white, rounded rectangular shape.

Ordre du jour

- Point d'actualités
- Temps convivial

Introduction

Retour sur l'adoption des feuilles de route de route par le Conseil municipal

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022
DELIBERATION N° DE-2022-093

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil municipal réuni, s'est réuni à l'issue de la séance de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François ETOIGABAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :
M. ETOIGABAY, Mme DURRY, M. NELLE-SABATÉ, Mme LAUZIE, M. LIGALES, Mme HARDOUIN-TORRES, M. CORRÈGE, Mme LOUPÈRE-GUARIÈRE, M. LACASAGNE, Mme MARTIN-DUJAGARAY, M. LADOUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÈRE, Mme NEZING, M. PIRELLA-ETCHEBERRY, Mme OUBERT, Mme IGARAY, M. AGUIER, Mme LABAT, M. SA-ARIE, M. PAULY, Mme LACHAPELLE, M. DUBISSIÈRE, Mme HOTES, M. SEVILLA, Mme ZITTEL, Mme LAROCHE-FRANCKETAT, M. BERGAMONDIEV, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-CASTELA, Mme CARONVILLE, M. OUBERT, M. ESTERRE, Mme LOUISSE, M. ETCHEGOYEN (à partir de 18h07), Mme BIZCARRA, Mme HERRERA-LANDA, M. ARANDA-QUEVEDO (jusqu'à 18h07) et à partir de 18h07, M. BÉGIN.

Absents représentés par pouvoir :
M. AGUIER à Mme EGARITA, Mme BRAN-RODRE à Mme LOUPÈRE-GUARIÈRE, M. ALLENAN à Mme LAUZIE, Mme FLORENTE à M. NELLE-SABATÉ, Mme DURBELLU à Mme LOUISSE, M. ETCHEGOYEN à Mme BIZCARRA (jusqu'à 18h07), M. ARAGAC à Mme HERRERA-LANDA (de 22h30 à 23h00)

Absent(s) :
Mme BERGAMONDIEV

Secrétaire :
M. BOUTONNET-CUSTAU

Entendu le rapport de Mme CASTEL,

OBJET : CONSEILS DE QUARTIERS – Adoption des feuilles de route des Conseils de quartiers de Bayonne.

La Ville de Bayonne a entrepris de longue date plusieurs démarches de participation citoyenne pour permettre, à la fois à celles et ceux qui résident mais également à celles et ceux qui travaillent à Bayonne, de s'engager dans la vie de la cité.

Pour poursuivre dans cette voie, faire la ville avec celles et ceux qui la vivent et qui l'habitent, il a été décidé de réaliser une nouvelle démarche volontariste à travers la mise en place d'un dispositif de dialogue de proximité : les Conseils de quartiers.

1

En effet, situés dans la strate des communes inférieures à 80 000 habitants, la Ville de Bayonne n'avait pas l'obligation légale de créer des Conseils de quartiers. Elle s'est néanmoins saisie de cette possibilité pour améliorer la participation des habitants à la vie locale.

Néanmoins, par délibération du 4 juillet 2020, et en application de l'article L. 2143-1 du CGCT, la Ville a créé quatre quartiers dénommés du Nord au Sud et d'Est en Ouest comme ci-dessous :

- Sur les hauteurs de Bayonne ;
- Les rives droites de l'Adour ;
- Entre Nive et Adour ;
- A l'ouest de la Nive.

En vertu du même article, la Ville a décidé de doter chacun de ces territoires d'un Conseil de quartiers. Leur composition et leurs modalités de fonctionnement ont été définies dans une charte adoptée par délibération du 8 avril 2021.

Chaque Conseil de quartiers se compose ainsi de 28 membres, dans le respect de la parité, répartis dans trois collèges comme suit :

- un collège habitants : 16 membres ;
- un collège acteurs locaux : 8 membres dont 6 associations et 2 professionnels ;
- un collège élus : 4 membres dont un membre de l'opposition de la majorité.

Pour composer ces Conseils de quartiers, un appel à candidature a été lancé à la rentrée 2021. Plus de 400 candidats se sont portés volontaires pour s'investir bénévolement au service de leur quartier et de leur ville. Une fois les membres nommés, les quatre Conseils de quartiers ont été installés en fin d'année 2021 et leurs Bureaux ont été désignés à cette occasion.

Tout au long du premier semestre 2022, chaque Conseil de quartiers s'est réuni pour définir sa feuille de route. Ce travail a été mené en concertation, et par étapes, autour de trois thèmes :

- la ville ensemble et le lien social ;
- les enjeux de la transition écologique et énergétique ;
- l'identité des quartiers.

Dans un souci de transparence des débats et de traçabilité des contributions, il s'est traité par le choix collectif d'une feuille de route.

Les Conseils de quartiers ont décidé de travailler sur des axes de travail dont la nature et la temporalité diffèrent. Ainsi, certains axes s'apparentent à des études à mener, des démarches à engager, des expérimentations à lancer et d'autres à des actions plus précises à réaliser.

Parmi ces axes, des préoccupations communes sont ressorties pour tous les quartiers : le développement et la réhabilitation des mobilités actives (favoriser la marche à pied et le vélo), l'aménagement des espaces publics (améliorer les déplacements, créer des lieux de rencontres, de loisirs et de détente), le renforcement de la nature en ville (désimperméabiliser, végétaliser, fleurir), l'identification et la valorisation des patrimoines (patrimoine agricole, paysan, patrimonial) et l'offre de services dans les quartiers (favoriser la ville ensemble et le lien social, assurer le confort des usagers) et la lutte contre les pollutions (sonore, lumineuse).

2

Ces priorités viennent conforter les efforts que la Ville poursuit en faveur de la transition écologique et solidaire. Les membres des Conseils de quartiers, forts de leur expertise d'usage, ont contribué de manière décisive à la définition de ces axes de travail.

Au-delà de ces sujets communs, des spécificités apparaissent par Conseil de quartiers et caractérisent leurs ambitions sur leur mandat.

Le contenu des quatre feuilles de route des Conseils de quartiers figure en annexe de la présente délibération.

Une fois les quatre feuilles de route approuvées par le Conseil municipal, les axes qui les composent, seront alors étudiés pour être en œuvre par les services municipaux.

Un bilan faisant état du travail mené par chaque Conseil de quartiers sera rédigé et déposé lors de la séance de conseil municipal du 17 juillet 2023, à l'occasion du renouvellement des Conseils de quartiers.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les feuilles de route des quatre Conseils de quartiers telles qu'adoptées par la présente délibération et son annexe.

Ont signé au registre les membres présents :

Adopté à l'unanimité



Jean-François ETOIGABAY

Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollu
"Député général de la Ville"

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Annexe
Feuilles de route des Conseils de
quartiers de Bayonne
Mandat 2021-2023

1

1- Feuille de route du Conseil de quartiers Sur les hauteurs de Bayonne

A- Localisation des secteurs géographiques du Conseil de quartiers Sur les hauteurs de Bayonne



2

2- Feuille de route du Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

A- Localisation des secteurs géographiques du Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour



5

3- Feuille de route du Conseil de quartiers Entre Nive et Adour

A- Localisation des secteurs géographiques du Conseil de quartiers Entre Nive et Adour



7

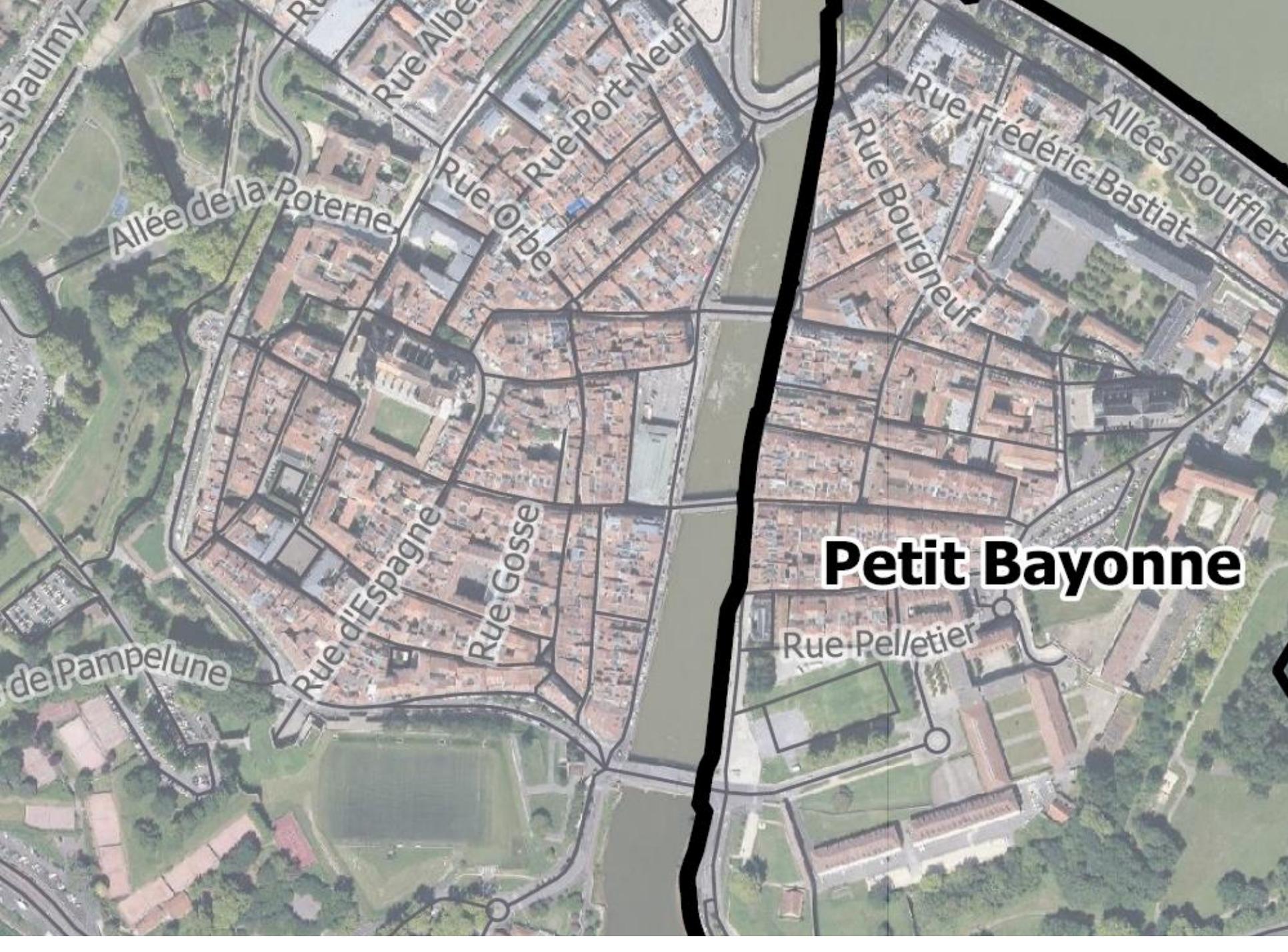
4- Feuille de route du Conseil de quartiers A l'ouest de la Nive

A- Localisation des secteurs géographiques du Conseil de quartiers A l'ouest de la Nive



9

1/ Point d'actualités : le dispositif de sécurité et de tranquillité publique Esplanade Roland Barthes



Petit Bayonne

Rue d'Albe
Rue Paulmy
Rue d'Espagne
Rue Gosse
Rue Orbe
Rue Port-Neuf
Rue Bourgneuf
Rue Frédéric-Bastiat
Allées Boufflers
Rue Pelletier
Allée de la Poterne
de Pampelune



2/ Point d'actualités : vote du budget participatif

12. Garages à vélo à l'entrée de la Ville, au quartier du Prissé,...

Projet issu de la fusion de 2 propositions

Localisation : A différentes entrées de la Ville, Quartier Prissé, ...

Coût : 30 000 €

► Installation de 2 nouveaux parcs à vélos aux entrées de ville (dont l'un dans le secteur du Prissé) pour que chaque personne venant sur le BAB puisse y laisser sa voiture et terminer le trajet avec son vélo.



15. Signaler le "chemin secret" d'accès à la plaine d'Ansot

Localisation : Avenue Duvergier de Hauranne

Coût : 1 500 €

- ▶ Création d'une signalisation spécifique destinée aux piétons et cyclistes pour rejoindre la plaine d'Ansot via le chemin de Chala. Ce projet vise à mieux faire connaître cet accès direct à l'espace naturel de la plaine d'Ansot depuis les quartiers du Prissé et Cam de Prats.



27. Mur d'escalade en accès libre aux remparts de Mousserolles

Localisation : Site des Remparts de Mousserolles

Coût : 40 000 €

- Création d'une structure d'escalade indépendante en libre accès, sécurisée, accessible aux enfants. Elle s'intégrera harmonieusement au site, respectant sa vocation patrimoniale et son espace naturel situé en pleine ville.



Deux manières de voter

- ▶ **Vote numérique** en ligne sur le site **lateliercitoyen.bayonne.fr**
- ▶ **Vote papier :**
 - aux différents **bureaux d'accueil de la Ville**
 - sur les sites concernés par **la tournée du Budget Participatif** dans les quartiers

Modalités

- ▶ Lors du vote, chaque habitant peut choisir **jusqu'à 3 projets**
- ▶ Les projets seront classés selon les points obtenus
1 vote = 1 point
- ▶ Les projets seront retenus dans l'ordre décroissant de leur position sur la liste jusqu'à épuisement (mais sans dépassement) de **l'enveloppe de 300 000 €**

► **Annonce des lauréats :**

le vendredi 21 octobre à 18h à la MDA

► **Réalisation des projets :**

dans les 12 à 18 mois

3 / Point d'actualités : réunions des groupes de travail

Conseil de quartiers Entre Nive et Adour

Axes de travail choisis

3 Groupes de travail

Listes des participants non définitives

Dates des premières réunions de groupes

Axe 1 – Participer à l'aménagement et à l'animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts

Groupe A - Cécile Bazerque, Jacques Marty, Sylvie Carriquiry, Yannick Renaud, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Sophie Herrera-Landa, Charlotte Aguerre, Mika Clapison, Charlotte Ouvrard

**20 juin 2022 (visite du site)
7 novembre 2022 (18h30-20h)**

Axe 2 – Etudier les mobilités actives, repérer et corriger les imperfections cyclables

Groupe B - Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin, Thibault Pathias

12 septembre 2022 (18h30-20h)

Axe 3 – Etudier les flux de circulation dans les secteurs

12 septembre 2022 (20h-21h30)

Axe 4 – Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser

Groupe C - Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis, Yannick Renaud (axe 5)

3 octobre 2022 (20h-21h30)

Axe 5 – Créer des espaces calmes (lecture...)

3 octobre 2022 (18h30-20h)

Axe 6 - Etudier les sources de pollution

17 octobre 2022 (18h30-20h)

4/ Point d'actualités : collecte des déchets ménagers : ce qui va changer

Afin d'améliorer la valorisation des déchets ménagers, la Communauté Pays Basque mène une importante refonte du dispositif de collecte



- **Le tri des emballages et papiers se simplifie en 2023.** Dès le 1er janvier, tous les emballages ménagers et papiers se trieront et seront à déposer en vrac dans les bacs ou colonnes en veillant à bien les vider.
- **Il n'y aura plus de collecte en sacs au sol dans le centre-ville également à compter du 1er janvier 2023.** De nouveaux points de collecte enterrés sont en cours de réalisation sur les quartiers Centre-Ville, Petit Bayonne et Saint Esprit. Ils pourront accueillir 7 jours sur 7 les ordures ménagères et le tri sélectif. Les ambassadeurs du tri iront, cet automne, à la rencontre des foyers bayonnais concernés.
- **Fin de la collecte des sacs transparents en porte à porte et distribution d'un nouveau bac :** Les foyers bayonnais qui ont un bac individuel pour les ordures ménagères se verront distribuer un deuxième bac (jaune) pour le tri sélectif entre le 21 novembre et le 16 décembre.

Conclusion



A noter : prochaines rencontres

- **Réunion du Bureau** : lundi 21 novembre 2022 à 13h à l'Hôtel de Ville – Salle du rez-de-chaussée
- **Réunion plénière du Conseil de quartiers** : lundi 28 novembre au Musée Basque à 18h30

Ordre du jour

- Point d'avancement sur les axes de travail

Temps convivial

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE